



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Estuaire de la Gironde et milieux associés (SAGE EGMA)

SMIDDEST, Etablissement Public Territoriale de Bassin de l'Estuaire de la Gironde

Atelier « Etat des lieux – GEMAPI, marais, aménagement du territoire et agriculture rive gauche »

Objet de la réunion	Etat des lieux – Thématique « GEMAPI, marais, aménagement du territoire et agriculture rive gauche »
Lieu	Soussans – Salle municipale
Date et heure de la réunion	Mardi 1 ^{er} juillet 2025

OBJET DES TEMPS D'ÉCOUTE

La révision engagée du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Estuaire de la Gironde et milieux associés (SAGE EGMA), offre l'opportunité de revoir et de reposer les enjeux et orientations. C'est un temps qui doit permettre de formuler des objectifs communs tout en prenant en considération les spécificités locales. A cet effet, une première étape a consisté au recueil des constats et des problématiques propres aux territoires locaux à travers l'organisation d'ateliers dédiés aux élus les 7 et 8 avril 2025. Ce sont ainsi 4 temps d'écoute avec les élus communaux qui ont été menés sur les deux rives de l'estuaire à Royan, Braud-et-Saint-Louis, Saint-Estèphe et Mérignac et qui ont permis la participation de près de 70 élus.

Suite à ces temps, des ateliers thématiques ont été organisés à destination des acteurs du territoires que sont les institutions publiques (collectivités territoriales, services de l'État, établissement publics, syndicats, etc.), les acteurs sociaux-économiques et associations. Ces différents temps ont tous eu pour objectifs de présenter l'état des lieux en cours de réalisation et d'échanger sur ce dernier. L'organisation par thématique a répondu à la volonté de favoriser les échanges et discussion par « monde » afin d'approfondir des thématiques précises. Des ateliers inter-thématiques seront ensuite organisés début 2026 en lien avec la présentation du diagnostic.

CONSULTATION DES ACTEURS



3

Temps forts pour la consultation des acteurs



ETAT INITIAL

Avril
2025

- Présenter le SAGE et ses principaux enjeux
 - Fournir des éléments de contexte en matière de changement climatique
 - Echanger sur l'interaction eau et climat
- **Ateliers d'échanges avec les élus communaux**

Juillet
2025

- S'approprier l'état initial
 - Enrichir l'état initial
 - Repérer les sujets sensibles, potentiels blocages et conflits d'usages
 - Identifier les leviers d'actions
- **Groupes de travail par « monde »**



DIAGNOSTIC

Automne
2025

- Partage du diagnostic
 - 1^{ères} réflexions sur les tendances et scénarios (1^{ers} éléments de réflexions sur la stratégie)
- **Groupes de travail inter-thématiques**

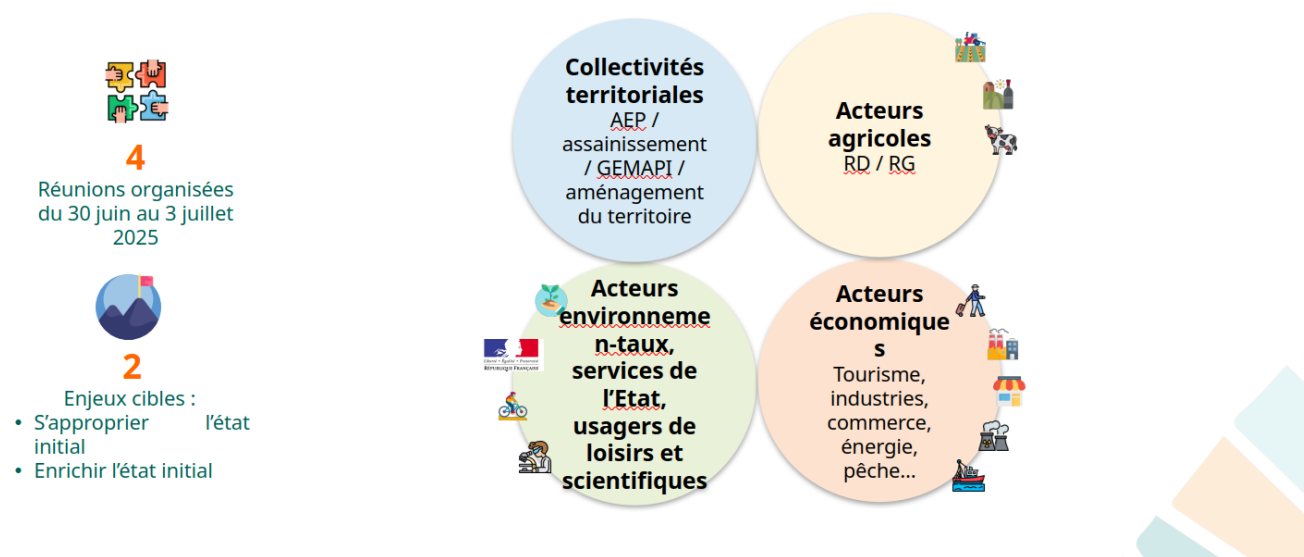
Plus précisément, ces ateliers thématiques ont eu vocation à :

- 1/ Rappeler de manière synthétique ce qu'est un SAGE, de présenter le SAGE EGMA (les enjeux identifiés notamment) et la structure animatrice du SAGE EGMA (le SMIDDEST) et enfin de rappeler le rôle de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE et sa composition.
- 2/ Présenter la démarche de révision engagée, le calendrier associé ainsi que les objectifs de ces ateliers thématiques.
- 3/ Présenter l'état d'avancement de l'état des lieux réalisés.
- 4/ Échanger sur l'état des lieux et recueillir les propositions de compléments et de modifications s'agissant des données présentées et thématiques considérées.
- 5/ Identifier les constats à retenir, les points de vigilance et tendances d'évolution à considérer dans le cadre de la révision du SAGE ainsi que les enjeux d'ores-et-déjà soulevés.
- 6/ Recueillir les besoins et attentes qui ont pu être exprimés à l'occasion de ces ateliers.

Sur les 7 ateliers qui ont été organisés, 4 ont été maintenus et 3 ont été supprimés faute d'un nombre suffisant de participant.e.s. S'agissant des ateliers supprimés, des propositions ont été faites à celles et ceux qui s'étaient inscrit.e.s pour qu'ils puissent se reporter sur les autres ateliers organisés. Les reports ont été effectifs, hormis s'agissant des inscrit.e.s à l'atelier de Royan prévu à l'origine le 3 juillet matin et qui a dû être supprimé.

CONSULTATION DES ACTEURS

Groupes de travail par « monde » - juillet 2025



Ce compte-rendu concerne l'atelier organisé à Soussans à destination des acteurs gemapiens, des gestionnaires de marais, des acteurs de l'aménagement du territoire. A été adjointe la thématique « Agriculture sur la rive gauche », l'atelier ayant dû être annulé faute d'un nombre suffisant de participants. 12 participants étaient présents au titre des gemapiens, gestionnaires de marais et de l'aménagement du territoire et 4 participants étaient présents au titre de la thématique portant sur l'agriculture sur la rive droite de l'estuaire.

PRESENTATION DU SAGE ET DE L'ETAT DES LIEUX & TEMPS DE TRAVAIL ASSOCIE

Valérie Briche, animatrice du SAGE EGMA et référente au SMIDDEST (le syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde) a tout d'abord présenté le SMIDDEST et ses missions, la création du SAGE EGMA et les enjeux associés et enfin la Commission Locale de l'Eau (CLE) et sa composition. Florian Chevereau, Ingénieur chargé de projet en environnement du Bureau d'étude CEREG a présenté l'état initial réalisé, par thématiques.

Les participants ont ensuite été invités à faire part de leurs questions, remarques et compléments en groupes de travail : 2 groupes ont été constitués au titre des gemapiens, gestionnaire de marais et aménagement du territoire et 1 groupe de travail a été dédié aux acteurs socio-économiques présents au titre de l'agriculture sur la rive gauche. Les contributions issues de ces différentes thématiques sont présentées séparément ci-dessous.

1- Compléments à apporter et points de vigilance - gemapiens, gestionnaire de marais et aménagement du territoire

Les participants ont indiqué que l'état initial présentait une revue complète des éléments majeurs qui composent le territoire. Néanmoins, cette revue nécessite d'être réactualisée s'agissant de certaines données et quelques incohérences ont été identifiées.

Éléments de désaccords et de contradictions :

Plusieurs points de désaccord ont été soulevés par les participants. Ces derniers ont tout d'abord exprimé leurs réserves quant à l'enveloppe des zones humides, qu'ils estiment sous-évaluée. Ils ont insisté sur la nécessité de la mettre à jour, en prenant en compte les efforts de prospection déjà réalisés sur les différents bassins versants.

De manière similaire, le linéaire de cours d'eau a été jugé sous-estimé. À partir des données disponibles, les participants ont identifié un total d'au moins 2 200 kilomètres de cours d'eau pour les territoires de la Pointe Médoc, du Centre Médoc, des Jalles de Castelnau et du Cartillon, de la Communauté de Commune de l'Estuaire (CCE) ainsi que du Syndicat des bassins versants du Moron-Blayais. Ce chiffre ne tenant pas compte des autres territoires du SAGE, ils ont estimé que le linéaire global devrait être revu à la hausse.

Les volumes de prélèvements en eau ont également été questionnés. Les participant.e.s ont signalé que certains prélèvements ne sont pas déclarés, notamment ceux effectués pour le remplissage des tonnes de chasse, en particulier dans la Pointe Médoc. Iels ont également évoqué la question des forages illégaux, qui viennent fausser l'évaluation des prélèvements autorisés et nuisent à la cohérence globale des données disponibles.

Des remarques ont également été émises au sujet du système d'endiguement. Les participant.e.s ont souligné la nécessité de mettre à jour les maîtres d'ouvrage mentionnés, afin qu'ils correspondent aux acteurs exerçant effectivement la compétence aujourd'hui.

Par ailleurs, une demande a été formulée pour établir une cartographie exhaustive des limites du domaine public maritime (DPM) et du domaine public fluvial (DPF). Les participant.e.s ont relevé une certaine incohérence dans la définition de ces limites, qui sembleraient varier d'un chenal à l'autre, notamment dans les zones proches de l'embouchure.

Enfin, une erreur a été pointée sur la carte figurant à la diapositive n°19 du document de présentation s'agissant de la masse d'eau de l'Eau Bourde.

Compléments et suggestions d'éléments à approfondir :

Les participant.e.s ont exprimé le besoin d'enrichir l'état initial sur plusieurs points jugés insuffisamment traités ou absents. L'inventaire des cours d'eau et des fossés réalisés est identifié comme posant des difficultés. En ce sens, iels ont tout d'abord souligné l'intérêt de mieux estimer le réseau de fossés et de cours d'eau, en suggérant le développement d'une méthodologie analytique spécifique. Cette réflexion doit s'accompagner d'une définition claire des termes qui puissent être intégrée dans un dictionnaire propre au SAGE. Iels ont également attiré l'attention sur les spécificités hydrauliques et écologiques propres aux marais, qui mériteraient une prise en compte distincte (définition, méthodologie analytique, etc.).

Concernant les systèmes d'endiguements, les participant.e.s ont insisté sur l'importance d'intégrer les systèmes non déclarés, estimant que leur simple absence d'enregistrement ne doit pas conduire à ignorer leur existence, notamment au regard de leurs potentielles incidences et de leur devenir. Pour les systèmes déjà recensés, iels souhaitent qu'y soit associé un niveau de protection précis (la cote), et qu'un effort soit mené pour développer la conscience du risque liée à ces ouvrages (un ouvrage induit un faux sentiment de sécurité : il y a des risques de brèches, de sur-verse, etc.).

S'agissant de la carte des stations existantes, iels ont également mentionné l'installation récente d'une nouvelle station hydrométrique sur la jalle de Castelnau, qu'il conviendrait d'ajouter (diapositive n°34).

Les participant.e.s ont indiqué la nécessité de réaliser une cartographie exhaustive des points de rejets susceptibles de générer une pression sur la qualité des eaux, notamment en prêtant attention aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). En lien avec cette question, les participant.e.s ont demandé l'intégration des données de non-conformité des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs. Pour les installations non collectives, ils suggèrent de solliciter les SPANC afin de récupérer ces données. Concernant les stations d'épuration, iels rappellent que la conformité en termes de capacité ne présage pas de problèmes rencontrés sur le réseau de collecte ou des dépassements de seuils sur la qualité des rejets.

Un autre complément important porterait sur la cartographie de la limite de salure des eaux, incluant sa variabilité saisonnière, et la mise en évidence de son évolution par rapport à l'ancien état des lieux. La même logique devrait s'appliquer aux niveaux d'eau et à l'ensemble des paramètres physico-chimiques, y compris la localisation du bouchon vaseux.

Iels ont également insisté sur la nécessité de clarifier les limites entre le domaine public maritime (DPM) et le domaine public fluvial (DPF) dans l'estuaire de la Gironde, ainsi que les compétences des différents acteurs, de manière plus générale.

La diapositive n°47 sur les espèces aquatiques à protéger a fait l'objet d'une demande de précision : les participant.e.s souhaitent que soient clairement indiquées les espèces retenues dans le cadre du SAGE actuel, ainsi que celles qui ne le sont pas, en explicitant les arbitrages réalisés.

Iels ont également signalé que deux nouveaux plans pluriannuels de gestion seront disponibles d'ici 2026, l'un concernant le bassin versant de la Peugue, l'autre la plaine de Bouliac. Par ailleurs, un PPG est actuellement en cours d'élaboration pour les berges de la Garonne et de la Dordogne sur le territoire de Bordeaux Métropole. Ces éléments devraient, selon eux, être intégrés dans l'état initial.

Afin d'améliorer la précision des données sur les zones humides, les participant.e.s recommandent de se rapprocher de Bordeaux Métropole et des communautés de communes du Médoc, jugés à même de fournir des informations plus fines.

Enfin, ils ont noté l'absence de schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en Nouvelle-Aquitaine, ce qui justifie, selon eux, l'inclusion dans l'état initial des données issues d'inventaires réalisés localement. Ils précisent que, dans le cadre des SCoT, ce sont les données issues du programme national CarHab qui sont mobilisées, et qu'elles pourraient utilement compléter l'état des lieux. À ce titre, ils estiment également que les aspects touristiques de la zone 2 (rive gauche) sur la diapo n°60 sont sous-évalués, en particulier du fait de l'absence de prise en compte des hébergements de type AirBnB dans l'évaluation.

Points de vigilance particuliers à souligner :

Les participant.e.s ont attiré l'attention sur plusieurs éléments qu'ils considèrent comme des points de vigilance à intégrer dans la réflexion autour de l'état initial du SAGE. Ils ont notamment insisté sur les effets marqués de la saisonnalité des rejets issus des stations d'épuration, qui génèrent une pression accrue sur la qualité des eaux, particulièrement en période estivale. De plus, les rejets d'eaux excédentaires provenant des stations d'épuration ont été identifiés comme un sujet préoccupant. Ces rejets peuvent engendrer des pollutions, avec des impacts directs sur des secteurs sensibles comme la conchyliculture.

Ils ont également souligné les conséquences du décalage du chenal de navigation dans l'estuaire, qui accentue le phénomène de batillage (phénomène de remous provoqué par le passage des bateaux) et l'érosion des berges. Cet impact est jugé préoccupant car il fragilise directement les systèmes d'endiguement existants. En lien avec ce sujet, la question du réemploi des matériaux issus des dragages de l'estuaire a été soulevée, certain.e.s y voyant une piste potentielle pour lutter contre l'érosion des plages.

Face au changement climatique, les participant.e.s estiment que la réglementation doit pouvoir évoluer de manière adaptée. Ils ont exprimé le besoin que le SAGE propose une animation spécifique sur ce sujet, à destination de tous les publics, afin de mieux comprendre et accompagner les transformations à venir.

Le territoire est, selon eux et elles, confronté à une multiplication de conflits d'usage, en lien notamment avec la progression de l'urbanisation, les pratiques agricoles de drainage ou encore les mutations en cours dans le secteur viticole. Des exemples illustratifs spécifiques ont été mentionnés à ce sujet. Le premier concerne les conflits autour de l'usage de l'eau entre les acteurs de la Pointe du Médoc : les bassins ostréicoles ont besoin d'un certain niveau d'eau alors que dans le même temps les agriculteurs souhaitent ressuyer. De la même manière les chasseurs à la tonne souhaiteraient avoir plus régulièrement un certain niveau d'eau pour leurs usages spécifiques. Un autre conflit mentionné concerne la gestion des ouvrages hydrauliques transversaux du côté de Bordeaux métropole (protéger des inondations, procéder à des ressuyages tout en tentant de maintenir les continuités écologiques). Dans ce contexte, les participant.e.s ont souligné l'importance de développer des actions de médiation.

S'agissant de la gestion du risque inondation, les participant.e.s ont pointé une limite dans le périmètre d'action actuel du PAPI, qui reste centré sur les phénomènes fluvio-maritimes. Ils estiment qu'un programme complémentaire devrait être développé à l'échelle des bassins versants pour prendre en charge les problématiques d'inondations liées aux cours d'eau, au ruissellement ou aux systèmes hydrauliques internes. Ils s'interrogent par ailleurs sur la possibilité pour le SAGE d'intégrer ce type d'enjeux et relèvent également le caractère obsolète de certains PPRI. De plus, les participant.e.s souhaiteraient que soit renforcé le lien avec les services de l'État pour adapter certaines procédures réglementaires aux particularités des milieux estuariens. Ils estiment que l'allègement des contraintes administratives permettrait de faciliter la mise en œuvre des compétences GEMAPI, notamment pour les actions identifiées dans les PPG, PPGMA ou PAPI.

Le lien entre urbanisation et préservation de la ressource en eau a également été souligné, avec l'idée que tout développement urbain devrait être conditionné à une prise en compte stricte des enjeux liés aux milieux aquatiques. Sur ce dernier point, les participant.e.s ont d'ailleurs insisté sur l'importance de renforcer la prise en compte des continuités écologiques dans le futur SAGE, celles-ci représentant un enjeu fort à l'échelle du territoire.

2- Compléments à apporter et points de vigilance - Agriculture rive gauche

Les participant.e.s ont tout d'abord mentionné la crise viticole en cours. En effet, en lien avec cette crise, des arrachages de pieds de vignes ont eu lieu en 2024 et se poursuivent en 2025. À l'échelle du Médoc se sont près de 8000 hectares qui ont déjà été arrachés. Cette dynamique est présente sur les deux rives. À l'échelle de la viticulture Bordelaise Girondine sur les 110 000 hectares de vignes, il devrait en rester à termes près de 83 000 hectares (estimés). L'obtention d'une prime à l'arrachage était conditionnée au devenir des parcelles. Ainsi ceux ayant bénéficié d'une prime, ne pouvaient replanter de la vigne. Il y a donc eu des changements dans la vocation d'une bonne partie des parcelles. Sur certaines d'entre-elles, se sont des cultures qui ont été replantées et qui sont plus demandeuses en eau que la vigne. La part dédiée à l'irrigation risque donc d'être à la hausse dans les années à venir. En effet, la vigne nécessite de l'eau lors des plantations nouvelles mais s'agissant de l'irrigation, elle est limitée voir même interdite dans le cadre de certaines appellations d'origine (même si des

dérogations à la marge peuvent être sollicitées ponctuellement). S'agissant des nouvelles plantations, la Chambre d'Agriculture de Gironde aurait plutôt orienté les professionnel.le.s vers une diversification se portant sur des cultures porteuses d'un point de vue économique comme la production de kiwis, noisettes et de chanvre.

Les participant.e.s ont soulevé le sujet du stockage en évoquant le fait qu'ils ne comprenaient pas en quoi cela pouvait poser des difficultés au regard du trop-plein en hiver et sachant que c'est lié à l'activité d'une entreprise.

Il a été expliqué que le sujet du stockage est aujourd'hui un sujet qui fait l'objet d'une controverse et qui nécessite notamment que soient discutés : les usages associés (un type d'acteur ou multi-acteurs, intra-filière et au-delà de la seule filière agricole), les caractéristiques du stockage (dimension, implantation, relations nappes-rivières, bâché ou non, etc.), le lieu d'implantation (caractéristiques du sol, à proximité ou non d'autres stockages, etc.), la gestion du stockage (gouvernance associée, modalités et temporalité de remplissage, vidanges, etc.), les mesures associées (plantations de haies, captage de l'eau verte, etc.), etc. En ce sens, il est fort probable que le sujet fasse partie des discussions qui auront lieu en phase « stratégie » d'élaboration du futur SAGE, le sujet revenant régulièrement depuis le début de la révision notamment lors des différents temps de concertation organisés. Suite à ces explications, les participant.e.s ont souligné que le sujet du stockage de l'eau nécessite un accompagnement approfondi pour la suite de la démarche. Iels souhaitent pouvoir aborder cette question de manière apaisée, en étant informé.e.s des enjeux qui y sont associés, tant sur le plan réglementaire qu'environnemental, afin que l'ensemble des acteurs du territoire du SAGE puisse se positionner en connaissance de cause.

Des craintes ont été exprimées de la part d'une participante s'agissant des zonages de protection (comme pour les captages d'eau par exemple ou encore à proximité des cours d'eau) qu'elle perçoit comme étant de plus en plus restrictifs sur les questions phytosanitaires notamment. Elle souhaiterait qu'une attention soit portée dans le SAGE à ne pas créer de doublon avec des autorisations de mise sur le marché de certains produits qui sont de plus en plus restrictives. En ce sens, elle souhaiterait que les zones de non-traitement ne soient pas trop étendues et que la présence de zones humides ne soit pas trop limitante pour les pratiques agricoles. *En lien avec cette remarque, le rôle de phyto-épuration des zones humides et de la ripisylve ont été décrites pour expliquer les raisons conduisant, entre-autre, à la préservation de ces espaces par la mise en œuvre de règles associées s'agissant des pratiques et des zones de non-traitement. La participante a regretté que ces éléments ne soient pas plus expliqués sur le terrain afin de faciliter la compréhension et l'acceptation de ces mesures.*

Les participant.e.s ont souhaité savoir quelle était l'origine du déclassement des masses d'eau. *Il leur a été répondu qu'actuellement il n'y a pas toujours d'origine identifiée et que le SDAGE travaille sur ce sujet.* En lien avec cette question une participante a souhaité savoir de quelle manière l'état écologique était défini. *Il lui a été répondu que ce dernier est déterminé par un état physico-chimique, basé sur la mesure de certaines substances dans l'eau, et par un état écologique, qui dépend à la fois de paramètres biologiques et d'autres types de paramètres qui conditionnent la biologie (l'hydromorphologie par exemple qui est la forme du cours d'eau). Pour certains paramètres, comme le nitrate par exemple, il y a une norme fixée en dessous de laquelle la mesure effectuée doit se situer pour être considérée bonne. Pour d'autres paramètres, il y a une progressivité en fonction des valeurs mesurées ce qui conduit à une classification associée : Très bon – bon – moyen – médiocre – mauvais. C'est toujours en se basant sur le paramètre le moins bon que l'état de la masse d'eau est défini.*

Les participant.e.s ont souhaité avoir des précisions et notamment à partir de quel volume ces derniers étaient soumis à déclaration. *Les prélèvements sont encadrés par la Loi sur l'Eau. L'article R214-1 du code de l'environnement précise les seuils des projets soumis à déclaration ou autorisation. Concernant les prélèvements ils sont a minima soumis à déclaration si : ils sont supérieurs à 10 000 m³/an pour les eaux souterraines, hors nappes d'accompagnement de cours d'eau, supérieur à 400 m³/h ou 2% du QMNA5 pour les eaux superficielles, y compris les prélèvements en nappes d'accompagnement ou dans tous les cas si le prélèvement est dans une zone de répartition des eaux (ZRE). Pour les prélèvements domestiques ils sont limités à 1 000 m³/an et doivent être déclarés en mairie.*

Les participant.e.s ont exprimé des attentes claires quant à la manière dont le SAGE pourrait mieux prendre en compte leurs réalités et leurs besoins. Iels ont tout d'abord insisté sur l'importance de disposer de cartographies à la fois plus précises et plus lisibles. Ces cartes doivent, selon elles et eux permettre une compréhension rapide et pédagogique des enjeux, afin de faciliter leur appropriation sur le terrain.

Iels ont également exprimé le besoin d'un accompagnement spécifique concernant la gestion des fossés et des cours d'eau pour lequel iels se sentent aujourd'hui un peu démunis.

Enfin, une attente forte a été formulée autour de la tenue de réunions de terrain, destinées spécifiquement aux agriculteurs. Ces temps d'échange devraient, selon elles et eux, permettre de mieux comprendre les mesures prévues, les objectifs poursuivis par le SAGE et les effets attendus. Iels insistent sur l'importance d'une approche pédagogique, fondée sur le dialogue, la clarté des explications et une volonté « d'aller vers ».

TEMPS D'ÉCHANGE SUR LES CONSTATS A RETENIR ET LES ENJEUX QUI SE DESSINENT

Pour la réalisation de ce temps d'échange, les contributions de l'ensemble des participant.e.s ont été mises en commun, et ce, quel que soit la thématique pour laquelle ils et elles étaient venu.e.s.

3- Les constats à retenir

La richesse écologique du territoire a été mise en avant, tant du point de vue des périmètres de protection, que s'agissant des milieux inventoriés ou encore de l'enveloppe en matière de potentialité de zones humides. Cet élément constitue un point de force pour l'élaboration du futur SAGE et ce d'autant plus dans un contexte de changement climatique. En effet, les effets de ce dernier ont été soulignés par les participant.e.s. notamment s'agissant de la qualité de l'eau (dégradation), des prélèvements d'eau (possibilité de prélèvement mais aussi pression accrue sur la ressource) et des risques liés à l'élévation du niveau marin et aux potentielles submersions (crainte liée aux systèmes d'endiguement actuels du point de vue de leur vulnérabilité et de leur capacité de réponse). L'évolution de la limite de salinité et la remontée du biseau salé, sont également source de préoccupations. Dans cette situation, un élément aggravant a été soulignée par une participant.e : l'héritage territoriale en matière d'aménagement et d'urbanisation sur la gestion de l'eau que ce soit en ville ou dans les territoires plus ruraux. Cet héritage constitue un enjeu en soi en matière d'adaptation au regard de la marge de progression existante. Dans un tel contexte, iels ont indiqué que les conflits autour de l'eau, tant du point de vue de la gestion que des usages, étaient présents sur le territoire.

Enfin, un dernier élément a été mis en avant : la crise viticole en cours et ses conséquences sur le territoire tant d'un point de vue socio-économiques, que d'évolution du paysage (changement de destination des parcelles) ou de ses conséquences en cours et à venir sur les prélèvements et la gestion de l'eau.

4- Les enjeux pour la suite

Les participant.e.s ont souligné la complexité du territoire, marquée par une grande diversité d'acteur.rice.s et de thématiques. Iels ont insisté sur l'importance de dresser une cartographie précise de ces acteurs, de leurs compétences et des enjeux qui les concernent, afin d'améliorer la coordination et de permettre un véritable croisement des problématiques à l'échelle du SAGE.

L'évolution du climat constitue un fil rouge incontournable, et les participant.e.s ont insisté sur la nécessité de l'intégrer systématiquement dans toutes les thématiques traitées, qu'il s'agisse de réglementation, de pratiques ou de perception des enjeux. Cela implique non seulement une adaptation des usages, mais aussi un changement de mentalité. Iels ont également insisté sur la nécessité de suivre les effets du changement climatique dans le temps et de prendre en compte cette évolution dans la révision du SAGE ; mais également ensuite dans le cadre de la mise en œuvre (sans attendre une prochaine révision s'il y a une nécessité de faire évoluer certaines dispositions du fait du changement climatique).

La question des continuités écologiques a été largement partagée. Iels ont souligné l'importance d'intégrer pleinement ces dernières dans la révision du SAGE. Ils et elles ont exprimé une attente forte en faveur d'actions concrètes, notamment en matière de restauration de la trame verte et de renaturation des milieux aquatiques. Ces actions doivent être pensées dans une perspective de long terme, et intégrées aux démarches territoriales. Pour y parvenir, iels ont insisté sur le besoin de renforcer l'ingénierie locale dans le cadre de la GEMAPI, tout en explorant de nouvelles sources de financement pour soutenir des projets ambitieux à l'échelle du territoire.

Iels ont également insisté sur la nécessité de prendre en compte la diversité des pressions environnementales : pollutions diffuses en milieu rural, pollutions ponctuelles en zone urbaine, développement de l'urbanisme de certaines communes à proximité de zones humides (et parfois sur des zones humides), etc.

Le risque d'inondation a également été identifié comme un enjeu majeur à l'échelle du SAGE. Ce dernier doit être abordé de manière transversale, en lien étroit avec les effets du changement climatique. Les participant.e.s ont insisté sur la nécessité de mieux anticiper et gérer ce risque, notamment dans les secteurs particulièrement exposés au ruissellement. Des points concrets ont été évoqués (entretien des fossés des Jalles, amélioration de la gestion des eaux pluviales dans les zones sensibles).

Enfin, la crise viticole a été abordée par les participant.e.s présent.e.s au titre de l'agriculture : iels rappellent les arrachages en cours et les changements induits par ces derniers. Iels souhaiteraient également qu'une vigilance particulière soit à l'œuvre pour ne pas alourdir la charge réglementaire sur un secteur déjà en difficulté en cette période.

Dans ce contexte, l'adoption d'une approche transversale des enjeux à l'échelle des bassins versants est considérée comme une nécessité, tout comme le besoin de renforcer la sensibilisation, en particulier auprès du grand public, pour mieux faire comprendre les enjeux à l'échelle des bassins versants. Un « objet » mobilisateur mais également enjeu constitutif du SAGE comme l'indique une contribution réalisée, est le paysage. Cette entrée permettrait de réfléchir et de penser les enjeux de manière transversale et intégrée tout en facilitant l'échange et le partage des points de vue autour d'éléments plus facilement appropriables.

5- Les propositions en matière de gouvernance

Certain.e.s participant.e.s ont exprimé la volonté que la CLE du SAGE reflète mieux la réalité du territoire, notamment en assurant une meilleure représentativité des viticulteurs. Il est également apparu essentiel de structurer le processus de révision autour de groupes thématiques construits selon les grands enjeux identifiés. Cette organisation permettrait de mieux traiter la complexité des problématiques locales tout en facilitant la participation des acteurs concernés. Ces groupes thématiques pourraient éventuellement être maintenus par la suite dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE en fonction des sujets rencontrés. Certains groupes pourraient être pérennes là où d'autres seraient éphémères et de nature contextuelle.

Que ce soit dans le cadre du processus de révision ou, par la suite, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE ; une attention particulière devrait être portée à la nécessité de créer des temps d'échange dédiés aux agriculteurs, centrés sur des thématiques spécifiques. L'objectif est de leur permettre de mieux comprendre les dispositifs du SAGE et de les accompagner de manière adaptée dans leur mise en œuvre.

En matière de gouvernance, la cohérence des actions menées par les différents acteurs au sein de chaque bassin versant est apparue comme un enjeu fondamental à renforcer, tant pour la lisibilité des politiques que pour leur efficacité. Dans cette logique, il a été souligné que les outils de gouvernance et de financement doivent être consolidés à l'échelle des bassins versants, afin d'assurer la mise en œuvre cohérente et durable des actions engagées.

Par ailleurs, les participant.e.s ont insisté sur l'importance d'intégrer l'ensemble des enjeux liés au changement climatique, ainsi que les préoccupations des acteurs locaux, dans les futures dispositions du SAGE. Cela suppose une révision ambitieuse, capable de répondre aux défis à venir.

Enfin, au regard des enjeux liés à la gestion du risque inondation, des participant.e.s ont également proposé d'élargir le périmètre du PAPI pour qu'il corresponde à celui du SAGE, favorisant ainsi une meilleure articulation entre ces deux outils.

POURSUITE DE LA DEMARCHE

Suite à ces ateliers thématiques, le rapport complet sera transmis à l'ensemble des personnes ayant reçu l'invitation pour participer aux ateliers. Ce rapport n'intégrera pas les retours faits aux ateliers mais a vocation à permettre une lecture approfondie de l'état initial réalisé au-delà de la synthèse présentée.

La synthèse des ateliers ainsi que les remarques réalisées au cours de l'été et le rapport revu seront présentés à la CLE de décembre 2025. La phase de diagnostic sera engagée avec des travaux prévus en atelier inter-thématique à l'horizon 2026.

La synthèse des ateliers ainsi que les remarques réalisées au cours de l'été et le rapport revu seront présentés à la CLE de septembre 2025. Si cette dernière valide l'état initial en l'état la phase de diagnostic sera engagée avec des travaux prévus en atelier inter-thématique à l'automne 2025. Si l'état initial n'est pas validé en CLE et nécessite d'autres compléments, les ateliers inter-thématiques de l'automne pourraient être décalés.